



## Décision de radiodiffusion CRTC 2013-457

Version PDF

Ottawa, le 29 août 2013

**Diverses entreprises de programmation de télévision**  
L'ensemble du Canada

### Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de télévision énoncées à l'annexe de la présente décision, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 mars 2014, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles<sup>1</sup>.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur les demandes de renouvellement à une date ultérieure, et les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*

---

<sup>1</sup> Toutes les licences, à l'exception des licences des services de vidéo sur demande détenus et contrôlés par Bragg Communications Incorporated et Câblevision du Nord de Québec inc., ont été renouvelées par voie administrative jusqu'au 31 août 2013, à la suite de *Renouvellements administratifs*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-417, 12 juillet 2011.

## Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2013-457

Titulaire	Nom du service
TELETOON Canada Inc.	TELETOON/TÉLÉTOON
	TÉLÉTOON Rétro
	TELETOON Retro
1225520 Ontario Inc.	AOV Maleflixxx
	AOV XXX Action Clips
1490525 Ontario Inc.	Silver Screen Classics
Bragg Communications Incorporated	Vidéo sur demande
Câblevision du Nord de Québec inc.	Vidéo sur demande
Drive Publishing Inc.	AOV Adult Movie Channel
Moviola: Short Film Channel Inc.	Movieola
NMTV inc.	Nuevo Mundo Television
WETV Canada Corporation	The Green Channel